

j



P'tit Journal

Printemps 2019

Mairie de Saint Martin du Fresne
1, place de la Mairie
01430 Saint Martin du Fresne
Tél. 04 74 75 70 79
www.saintmartindufresne.com
E-mail : mairie@saintmartindufresne.com

> L'actualité de la municipalité
Pages 2 à 10

> Vie associative
Pages 11 à 19

> Coup de cœur
Page 20

> Le mot du Maire

L'année 2019 est la dernière année pleine et entière du mandat que vous avez bien voulu nous confier lors des élections municipales de mars 2014. Comme je l'ai précisé lors de la cérémonie des vœux de janvier, notre équipe ne baissera pas les bras et assurera, jusqu'au bout de ce mandat, le travail pour lequel elle a été élue.

Fin mars 2019, lors de la séance du Conseil municipal consacrée au budget de cette année, vos élus ont approuvé à l'unanimité les résultats financiers, et donc la gestion de votre commune, pour l'année 2018. Au 31 décembre 2018, le résultat de clôture de la section «fonctionnement» est de plus de 1,9 million d'euros et le résultat de la section «investissement» est de -159 423 euros, somme à laquelle il faut ajouter les restes à réaliser pour -344 100 euros. En globalité, la somme de 1,4 million d'euros reste disponible, soit une année de fonctionnement d'avance. La gestion «en bon père de famille» de l'équipe municipale semble bien porter ses fruits. Vous pourrez lire par ailleurs les grandes lignes du budget 2019, votées lors de la même séance, et les principaux travaux qui seront conduits sur votre commune. Les taux d'imposition de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur le bâti et le non bâti, votés à l'unanimité par les membres du conseil municipal, sont

identiques à ceux des années précédentes.

Nous vous avons annoncé le début des travaux de la MARPA «les Fritillaires» dès l'année 2018. Vous avez pu constater que rien n'a commencé. Ce n'est pas la volonté de la commune, ni de l'association de gestion, ni de la SEMCODA. La Caisse des Dépôts et Consignation n'a pas accordé les prêts dits «sociaux» à la SEMCODA qui ne peut donc pas entamer les travaux sans l'attribution de ces derniers. Le Conseil Départemental est intervenu auprès de cette instance en proposant un projet de convention qui serait conclue entre le département et l'association de gestion pour encadrer les tarifs qui seront pratiqués à l'encontre des locataires, avec l'espoir de lever la situation de blocage engendrée par le refus de la Caisse des Dépôts et Consignation.

Pour Haut Bugey Agglomération, une étape importante a été franchie le 4 avril, avec la validation par le conseil d'agglomération du projet de Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat. Après avoir récupéré les avis des partenaires, dont toutes les chambres consulaires, le document doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal de chaque commune membre et sera soumis à enquête publique, probablement au mois de septembre de cette année, afin d'entrer en vigueur dès le début

d'année 2020. Vous êtes tous invités à participer à cette enquête publique en prenant connaissance du contenu du document du PLUi-H et en rencontrant si besoin le commissaire enquêteur ou en laissant des observations écrites à son intention.

Nous n'aurons pas de souci de fermeture de classe à l'école primaire à la rentrée de septembre suite à l'information délivrée par l'académie. Pour les années suivantes, nous espérons tous que la réalisation des lotissements en court sur notre commune nous permettra de ne plus avoir à évoquer cette problématique.

Comme d'habitude, vous trouverez, dans ce P'tit Journal de printemps 2019, toutes les informations de votre commune, ainsi que celles des différentes associations. Nous souhaitons à chacune d'elles une pleine réussite pour les manifestations qui seront organisées au cours de l'année avec une participation importante des habitants de notre beau village.

Nous aurons, sans doute, l'occasion de nous rencontrer lors de ces nombreuses manifestations, mais je profite de ce «mot du maire» pour souhaiter, à chacun d'entre vous, de bonnes vacances d'été.

Dominique Turc



> L'actualité de la Municipalité

Budget 2019 et travaux prévus

Les impôts locaux 2019

En matière de budget, les recettes de celui-ci sont constituées, pour une large part, des contributions directes appelées aux habitants pour le compte des collectivités territoriales, qui se composent de 3 taxes. Celles-ci se traduisent, pour vous, par la réception au cours du second semestre de l'année, de 2 avis d'imposition, l'un de taxe d'habitation et l'autre de taxes foncières (bâti et non bâti) selon vos propriétés.

L'augmentation de ces différentes taxes s'explique par la variation de 2 paramètres :

- la valeur des bases de calcul qui est notifiée par les services de l'état, sur laquelle vos élus ne peuvent agir. Pour l'année 2019, nous constatons une augmentation de la base de calcul pour la taxe d'habitation de

2,68 % et une augmentation de cette base d'imposition de 5,47 % pour la taxe foncière sur le bâti.

- l'augmentation du taux de chaque taxe, appliquée par décision du conseil municipal.

Le conseil municipal, lors de sa réunion consacrée à l'examen et au vote du budget pour 2019, a décidé, à l'unanimité, de maintenir l'effort contributif de chacun, au niveau de celui de l'année 2018 et des années antérieures.

Ainsi, le taux des 3 taxes reste identique à celui de l'année précédente. Concrètement, cela se traduit ainsi pour l'année 2019 :

- le taux de la taxe d'habitation est de 6,02%, pour un produit global de 72 842 euros sur une assiette prévisionnelle de 1 210 000 €. L'État doit compenser le manque à gagner suite à la suppression pour une partie de la taxe d'habitation.

- le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est de 9,08%, pour un produit global de 115 952 € sur une assiette prévisionnelle de 1 277 000 €.

- le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties est de 38,63%, pour un produit global de 19 160 € sur une assiette prévisionnelle de 49 600 €.

Le revenu des impôts locaux, pour la commune de Saint-Martin du Fresne, s'élève donc à 207 954 euros pour l'année 2019.

Pour votre bonne information, il est nécessaire de vous préciser que le taux communal moyen de la taxe d'habitation sur le département de l'Ain est de 18,84 % (24,54 % au niveau national) et le taux communal moyen de la taxe foncière sur les propriétés bâties sur le département de l'Ain est de 15,19 % (21,19 % au niveau national). ■

Les autres sources de financement pour l'année 2019

En plus des 207 954 € perçus par l'intermédiaire des 3 taxes décrites ci-dessus, nous percevons aussi :

- une attribution de compensation de la part de Haut Bugey Agglomération de 501 277,45 €,
- des dotations de l'État qui sont réparties principalement sur deux taxes :
 - la Dotation forfaitaire qui devrait être nulle cette année,
 - la Dotation de Solidarité Rurale : 27 000 € environ.

La dotation forfaitaire était de 92 000 euros en 2014, elle est nulle cette année, quelle progression en 5 années !

Sont aussi versées une Indemnité Compensatrice pour l'Agence Postale Communale d'environ 11 000 €, la Compensation Genevoise pour 20 321,40 €, des dotations de différents fonds pour près de 245 000 €, des produits de ventes de bois d'un montant prévu à hauteur de 20 000 €. ■

Les dépenses pour l'année 2019

Les dépenses de fonctionnements sont estimées à 1 375 500 €, les dépenses d'investissement sont estimées à 749 850 €, sans compter les restes à réaliser reportés de l'année 2018 pour un montant de 344 100 €.

Concernant l'investissement, les dépenses se rapportent aux différents travaux envisagés, compris 105 000 € de remboursement d'emprunts pour des travaux et achats effectués au cours des années précédentes. Ce sont, pour les plus importants, des travaux : de voirie (liaison piétonnière vers la fromagerie et chicanes route de Condamine prévues l'année dernière) pour environ 165 000 €, de rénovation de la fontaine devant la mairie et la mise en eau de la fontaine dite «Clerc» pour environ 40 000 €, d'aménagement de bâtiments communaux pour 78 000 €, d'installation de vidéo surveillance (prévue l'année dernière) pour 100 000 €, d'aménagement du rond-point sud pour 18 000 €, d'aménagement d'un parking à l'entrée du nouveau lotissement face à la Maison de Santé du Frêne pour 35 000 €, la prise en charge du lot VRD de la MARPA des fritillaires pour 100 000 €. ■



Conseil municipal des enfants

Lors de l'assemblée des élus du conseil municipal des enfants le 24 janvier 2019, un tour d'horizon des dossiers à ouvrir a été effectué. Après échanges entre les participants, certaines propositions ont été abandonnées et d'autres ont été validées.

Parmi les attentes de nos élus en herbes, avec une grande majorité de filles (mais où est donc la parité en vigueur chez les adultes !), il a été recensé et retenu :

- un skate-park, déjà demandé par le précédent conseil des enfants,
- des porte-vélos à l'école,
- une cabane vers l'aire de jeux place du Vivier,
- une ou plusieurs boîtes à livres,
- aider les personnes âgées ou en difficulté de notre village,
- aménager la cantine pour réduire la résonance,
- tracer des marelles dans la cour des petits et le terrain de foot dans la cour des grands,
- participer à l'entretien et à la propreté de notre village.

Pour prendre à bras-le-corps ces différents thèmes, plusieurs

commissions ont été constituées, afin de travailler les sujets. Si certains dossiers seront pris en charge directement par la mairie, tels que le traçage des jeux dans les cours d'école, l'aménagement de la cantine, d'autres sont l'objet de réflexions en cours, afin de concrétiser les idées des membres du conseil municipal des enfants qui n'ont pas oublié de consulter tous les autres élèves de l'école de Saint-Martin du Fresne.

La mairie est à l'écoute de ce conseil municipal et accompagne ces membres pour la réalisation des différents dossiers.

Le dossier concernant la propreté de notre village a été réalisé en collaboration avec l'association de défense du bief de la combe de vau, lors d'une demi-journée ; le samedi 6 avril au matin, faisant l'objet d'un compte rendu sur un autre article de ce P'tit journal. ■



> **L'actualité de la Municipalité**

CPINI

Entre manœuvre et préparation des nouvelles recrues, l'équipe du Centre de Première Intervention de Saint Martin n'a pas chômé cette année. On peut dire qu'ils ont assuré !

Trois pompiers ont terminé leur formation initiale de base :

- José PEREIRA DE CARVALHO
- Maxence BUE
- Mathieu FOURNEL

Nous pouvons les féliciter et remercier le personnel qui s'est investi pour leur préparation. ■



LE MOT DU CHEF DE CORPS

Nous sommes toujours à la recherche de volontaires qui viendraient étoffer nos effectifs... des vestiaires sont encore disponibles ! Nous avons la chance d'avoir du très bon matériel, une belle caserne, et surtout une ambiance et une convivialité de très grande qualité. Alors n'hésitez plus... rejoignez-nous !

Renseignez-vous en mairie au : 04 74 75 70 79
 ou auprès du chef de corps : 06 79 95 07 95

Amicale des pompiers

Sur tous les fronts, les pompiers travaillent à l'embellissement de leur nouvelle caserne. La fin des travaux n'a jamais été aussi proche. Le maître mot pour toute l'équipe c'est «convivialité»...

Après l'effort...



le réconfort !

Suite page 6

4

5

Amicale des pompiers (suite)



L'amicale a financé des vestes, polos et t-shirts, pour identifier les pompiers dans les différentes manifestations. Un grand merci à notre ancien président, Christian Mercier, pour son investissement.

Après 3 années d'exercice, l'amicale a été reconstituée :

- Membre de droit : Sébastien MANUEL
- Président : Frédéric DAGALLIER
- Vice-président : José PEREIRA DE CARVALHO
- Trésorier : Christian MERCIER

- Vice-trésorier : Jean-Paul DIAZ
- Secrétaire : Olivier RAMBERT

Cette année, l'amicale a organisé un repas dansant, ainsi que les traditionnelles côtelettes d'été, en compagnie des anciens pompiers, femmes et enfants. Nous avons aussi fêté, autour d'un bon repas, la Sainte Barbe, patronne des pompiers.

De beaux projets sont à l'étude pour 2020, tels qu'un 2^{ème} loto, une journée «portes ouvertes», et bien d'autres encore... ■



Zéro pesticide

Loi Labbé : votre jardin sans pesticides*

Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides chimiques* évolue

Depuis le 1^{er} janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber. Issue de la loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1^{er} janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques* sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

Des solutions alternatives existent !

Planter des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol - cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels - utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs - favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs - en sont quelques-unes. Un jardin naturel et équilibré est un jardin plus résistant !

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bioagresseur et les conditions climatiques.

L'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sont disponibles sur le site www.jardiner-autrement.fr

Rapportez vos pesticides !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire, si possible dans leur emballage d'origine. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations. Renseignez-vous auprès de votre commune pour trouver la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire.

Trouvez la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire sur le site : www.ecodds.com

* Les pesticides chimiques, aussi appelés produits phytosanitaires, servent à protéger les plantes. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces... Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés.



Remerciements famille Samson

En ce début d'année 2019, plus précisément début février, un violent incendie a ravagé une maison d'habitation au lotissement «sous Chamoise». Un élan de solidarité s'est aussitôt mis en place pour aider la famille sinistrée. Par ce mot adressé à la mairie, la famille SAMSON veut vous remercier.

Monsieur le Maire,

Par la présente, je tiens, au nom de ma famille, à vous remercier, vous et

tous les habitants de Saint-Martin du Fresne, qui nous ont soutenus durant l'épreuve que nous avons traversée au début du mois de février 2019. En effet, un incendie important s'est déclaré dans notre maison dans la nuit du 4 au 5 février 2019 et nous avons à peu près tout perdu.

Je profite de ces quelques lignes pour remercier les pompiers qui ont dû combattre longuement le feu et sauver la dépendance de la maison.

Nous remercions également l'école de

mon fils Mathieu, qui a organisé des collectes de dons pour nous aider à faire face aux dépenses de première nécessité.

Nous remercions encore chaleureusement toute l'équipe de la mairie qui nous a apporté un soutien sans faille et tous les habitants de Saint Martin du Fresne pour leur soutien et leur générosité.

Mathieu, Edona, Laëticia et Laurent.

> L'actualité de la Municipalité

Ecole

Passage du Père Noël

Le vendredi 21 décembre, le Père Noël était de passage dans l'école. Dans la classe de maternelle, c'était l'effervescence, mais aussi pour certains, une certaine appréhension.

8

Il est arrivé avec sa hotte sur son dos, s'est assis pour raconter sa mésaventure : un de ses rennes s'est cassé la patte, son attelage a dû rester sur le plateau de Chamoise (rassurez-vous, à l'heure qu'il est le renne est guéri, il reprend des forces pour sa tournée 2019 !). ■



sont de petits robots coccinelles qui permettent d'apprendre en jouant ou de jouer en apprenant...

Chez les plus petits, des programmations simples permettent de travailler l'orientation dans l'espace. Chez les plus grands, des programmations plus complexes, faisant appel à des algorithmes, permettent de résoudre divers défis.



Avant de présenter cet outil pédagogique aux élèves, l'équipe enseignante a dû le prendre en main lors d'une journée de formation. Bilan : ces petites coccinelles peuvent donner du fil à retordre ! Réflexion, méthodologie et organisation sont nécessaires, sinon, c'est la pagaille assurée. ■



Les Blue-Bot

Le père Noël n'est pas venu les mains vides. Il a déposé à l'école six «Blue-Bot».

Pour les moins initiés, les Blue-Bot

Bibliothèque municipale

L'activité de la bibliothèque s'est intensifiée à partir du mois de septembre 2018. L'année 2018 étant une année de multiples commémorations de l'armistice de la guerre 14-18, la bibliothèque se devait de participer, même modestement, à cet événement.

Pour cela, les bénévoles se sont mobilisés afin d'organiser une animation destinée au public, le 9 novembre dernier, composée de lectures, de chants de l'époque et d'une exposition visible durant trois semaines, y compris le 11 novembre.

Ce thème a été repris et proposé aux enfants des classes

de CE2, CM1 et CM2 du groupe scolaire de la commune, lors du temps scolaire.

Des recherches minutieuses ont été faites pour retrouver des informations sur les soldats inscrits sur le monument aux morts de St-Martin. Grâce à la participation d'habitants de la commune, nous avons pu rassembler divers objets et récits très émouvants de soldats, jeunes hommes de la commune à l'époque.

Nous profitons de cet article pour renouveler nos remerciements à ces personnes qui ont accepté de se séparer temporairement de témoignages précieux, et qui, par leur démarche, ont permis la réalisation de l'animation et de l'exposition.

Comme chaque fin d'année (durant la semaine avant les vacances de Noël), un temps destiné aux contes de Noël, est réservé pour les enfants des classes maternelles, CP et CE1.

Les bénévoles assurent l'animation avec des supports ludiques, fabriqués par l'équipe, des objets et peluches, réunis pour l'occasion.

Merci à Madame GENET et aux enseignants qui permettent par ce biais, de faire découvrir la bibliothèque municipale aux enfants de la commune.

Ces animations ont été réalisées sans incidence financière pour la commune. ■



Petit rappel

- Nous rappelons que le prêt de livres est gratuit pour tous les habitants des communes de St Martin et de Maillat. Deux fois par mois, une navette nous permet d'échanger et de recevoir des livres que nous réservons, sur demande du public. Il est par conséquent possible de demander un ouvrage qui ne serait pas en rayon à la bibliothèque. Un délai est toutefois nécessaire avant l'obtention souhaitée.
- La bibliothèque (salle sous la Mairie, près de l'arrêt de bus) est ouverte tous les vendredis, de 14h30 à 18h30.
- Les animations sont gratuites et ouvertes à tout public, même celui qui n'est pas inscrit à la bibliothèque.
- Internet est à la disposition du public lors des permanences.

9

> **L'actualité de la Municipalité**

C.C.A.S.

Moment toujours chaleureux, le repas du CCAS est un temps à part, un temps pour se rencontrer, échanger, écouter, partager, chanter et rire... le rendez-vous a été, une fois encore, honoré par nos aînés. Et oui, quand c'est bien, on y r'vient...!

10

Cette année, 43 personnes étaient réunies autour de la table. Fabrice GAND, du restaurant «Le Belle Rive», a, pour la seconde fois, œuvré derrière ses fourneaux et régaler les convives.



C'était une première pour Yohan GIUDICI, de «discovery event», qui a assuré l'ambiance musicale.

San Martinois, Yohan est DJ, organisateur de soirées et événements. Retrouvez-le sur sa page Facebook :

<https://fr-fr.facebook.com/pages/category/Musician-Band/Yohan-Giudici-331101756978388/>

Et puis, dans le petit cercle des «intervenants», faisons un clin d'œil à nos fidèles artistes en herbe ! Tel un rituel, les enfants des classes de petite section au cours moyen se sont appliqués à la création des menus joliment décorés, toujours très appréciés. Nous les remercions chaleureusement.



Les membres du CCAS ont accueilli, servi et accompagné leurs hôtes, et comme à chaque fois, ils se sont régaler, au sens propre comme au figuré !

62 colis ont été distribués aux personnes qui n'ont malheureusement pas pu, ou pas souhaité se déplacer. ■

Recensement

En février 2020, un nouveau recensement de la population aura lieu sur notre commune. A ce titre, la Mairie recherche deux personnes pour visiter les particuliers à leur domicile et récolter les informations. Si vous souhaitez endosser l'habit, merci de vous adresser aux secrétaires de Mairie qui vous délivreront de plus amples renseignements.

Pour information, le recensement permet de suivre l'évolution de la population dans les villes et villages. A

partir des chiffres récoltés, l'État définit les moyens de fonctionnement des communes, et prend des décisions adaptées pour la collectivité. Il est donc important que chaque foyer participe à la démarche en ouvrant sa porte aux personnes mandatées par la Mairie.

NB Cet encart sera à nouveau diffusé dans le P'tit journal de cet hiver, ainsi que sur le site Internet :

<https://www.saintmartindufresne.com/>

Rappels sur la réglementation en cours

Bruits : respect des horaires : Arrêté préfectoral du 12 septembre 2008.

Jours ouvrables : de 8H à 12H et de 14H à 19H30.

Samedi : de 9H à 12H et de 15H à 19H.

Dimanche et jours fériés : de 10H à 12H.

Stationnement sur les trottoirs : Article R417-10 du code de la route.

Le stationnement sur les trottoirs est un stationnement qualifié de gênant et toutes les voitures qui y stationnent sont en infraction et passibles d'une amende de 2ème classe.

Pensez aux piétons, aux personnes à mobilité réduite, aux poussettes...



Souvenons-nous...

Ces photos anciennes raviveront certainement des souvenirs à quelques San Martinois. Les photos plus récentes, prises sous le même angle, permettent de constater les changements effectués sur les bâtiments et l'évolution du village au fil des années...



Dans les années 70, à l'entrée Nord de St Martin, un camion a manqué le virage, détruisant la façade entière d'une maison...



11



Traversons la route... (pas de passage protégé à l'époque !)



...et continuons direction la mairie et l'école : dans un sens,



Puis dans l'autre !

Amis de la Tour

Exposition sur le Tram (1911-1954)



12

Fin 2017, nous avons décidé de faire une exposition sur le Tram qui appartient au patrimoine de St Martin. Au-delà du moyen de transport, le Tram constituait un lien, non seulement économique, mais aussi social très important. Hasard et ironie du calendrier, nous allions présenter cette exposition au moment où ce qui restait du site allait être détruit et remplacé par une MARPA.

Dès mars 2018 nous avons commencé nos recherches au «Musée du Cheminot»: de longues séances avec Monsieur Joud qui nous a donné accès à sa collection personnelle de cartes. Il nous a fourni de précieux renseignements, jusqu'à ce que ses problèmes de santé l'empêchent de continuer à nous recevoir. Il a alors désigné celui qui prendrait la



suite pour continuer sa tâche : Daniel Tamarri. Daniel a d'emblée eu envie de venir nous assister pendant les 2 jours d'exposition.

Il fallait commencer à l'origine de la ligne c'est pourquoi nous avons démarré à Ambérieu. Nous avons présenté les 3 lignes concernant le Haut Bugey :

- Ambérieu - Pont de Préau
- Pont de Préau - Nantua
- St Martin du Fresne - Hauteville et le «Train Fantôme»

C'ÉTAIT UN VASTE PROGRAMME...

Pendant la préparation, nous avons craint que ce travail très précis ne soit trop technique : n'allait-il concerner qu'un nombre réduit de passionnés, ou seulement les gens d'un «certain âge» ayant connu le Tram ? A notre grande surprise, il n'en a rien été !

L'exposition avait lieu dans la salle des châteaux, partagée en 2 pièces par une cloison. Dans la première se tenait l'exposition avec les photos anciennes agrandies et disposées selon le parcours. Du matériel relatif à la vie du Tram était agréablement proposé au regard : phare de motrice, roue de wagon, morceau de rail avec pétard, composteur, casquette, pelle à charbon, briquette, morceaux d'anthracite, boîte à draps, cartes etc... Le tout généreusement prêté par Alain Zanol ou gentiment apporté par Daniel Tamarri.

Sur un mur étaient présentés les témoignages écrits des habitants de St Martin ou des villages voisins.

A l'entrée, Daniel, en habit de cheminot, distribuait à chacun un «véritable» ticket Pont de Préau-Nantua qu'il fallait composer. Les visiteurs pouvaient faire reproduire, contre une somme très modique, les cartes de leur choix. Dans la seconde pièce, était projeté le diaporama.

Le samedi 1er Décembre, à 14 h, les gens ont commencé à affluer : des jeunes, des moins jeunes, des familles, tous heureux de découvrir l'histoire du Tram. Le lendemain, dimanche matin, nous n'avions pas prévu de faire un diaporama. Face à ce déferlement, nous l'avons fait. L'après-midi, l'affluence était presque inquiétante. Nous avons rajouté un troisième diaporama. Les gens étaient pressés les uns contre les autres, beaucoup l'ont regardé debout, d'autres ont dû repartir, par manque de place ! Nous étions stupéfaits que tant de monde s'intéresse à ce sujet.



Enfin, les San-Martinois, les Nantuatiens, la Combe du Val, le Plateau et bien d'autres (jusqu'à Bourg et Lyon) se sont retrouvés face à leur enfance, à leur jeunesse ou à celle de leurs parents. Étaient présents ceux qui avaient «vécu» le Tram et ceux qui voulaient le découvrir. Tous ont été heureux de voir ce patrimoine valorisé. Beaucoup sont venus les mains pleines : avec des photos, des anecdotes dramatiques ou malicieuses, des témoignages, des documents, engendrant des échanges riches et chaleureux. Quant à nous, nous avons oublié la fatigue face à ce bonheur !

Mais ce n'était pas terminé, le lendemain toutes les classes de l'école se sont déplacées pour voir l'exposition. Le mercredi, nous l'avons présentée au centre aéré.

Après la trêve de Noël, nous avons commencé la réalisation du D.V.D., travail que nous avions sous-estimé,



plus précisément au niveau des autorisations pour la musique ! Nous avons pris du retard. Nous vous prions de nous en excuser.

Quelques D.V.D. sont encore disponibles. Si vous êtes intéressés, veuillez contacter les «Amis de la Tour» rapidement... ■



13

Amicale des Anciens Combattants



L'Amicale des Anciens Combattants a perdu, au mois de mars, son doyen, Louis BULLIFFON, âgé de 93 ans. Déjà fatigué, il n'avait pu être parmi nous lors de la cérémonie du 11 novembre dernier, mais

nous avait rejoints quand même à Nantua pour la commémoration de la rafle du 14 décembre. Bien qu'habitant Les Neyrolles, Louis avait laissé son cœur à St-Martin du Fresne, où il a grandi, son père travaillant au TA (Tramways de l'Ain).

Il aimait retrouver les gens de St-Martin et était intarissable sur son adolescence, sur les farces qu'il aimait jouer aux plus anciens, sur

les longues soirées d'été où tous les gens mangeaient leur bol de soupe sur les bancs, devant les maisons. Et les sorties avec l'équipe de foot de l'époque, dans des camionnettes surchargées, et les «3^e mi-temps» mémorables... Tout cela dans la bouche de Louis se transformait en véritable épopée !

Parti jeune rejoindre le Maquis, il s'était engagé ensuite dans la 1^{ère} armée Rhin et Danube. Depuis 2009, il assurait la présidence des anciens du Maquis de Nantua, mais il ne manquait jamais nos cérémonies et nos banquets.

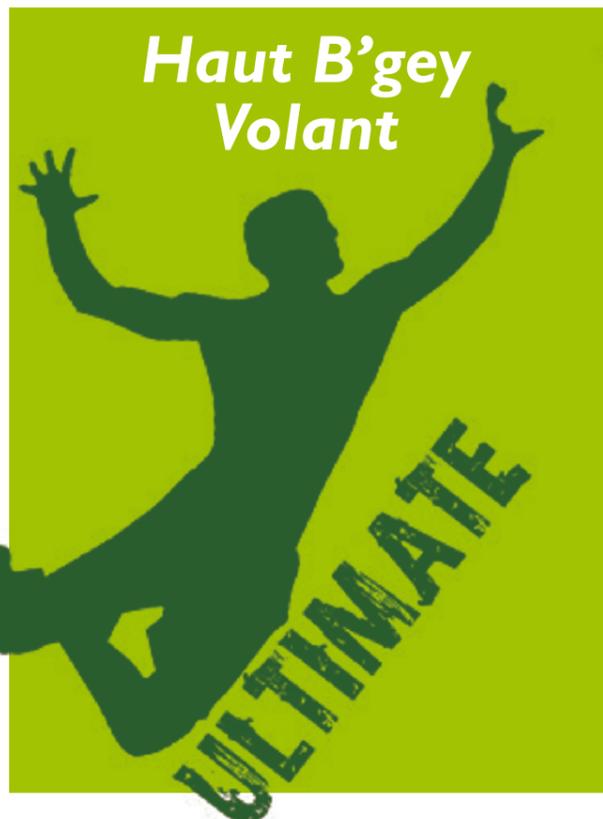
Pour nous, il était le grand «Bubu». Sa truculence, sa mémoire et sa silhouette «déglingandée» vont nous manquer. ■

FNACA

Cette année, la FNACA qui couvre les communes de Nantua, Izernore, Montréal-La-Cluse et la Combe du Val, a commémoré le 57^e anniversaire du «Cessez-le-feu» à Montréal-La-Cluse. Accompagné des élus de presque toutes les communes, Mr Henri Mercier a remis la Croix du Combattant à Mr Guy Berrod de Nantua, Claude Mathieu de Peyriat et la médaille de porte-drapeau à Mr Bruno Chardon de Nurieux, pour ses 38 années de service.

Cinquante-cinq convives se sont réunis ensuite au restaurant «Le Relax» à Maillat, heureux de se retrouver pour des moments de franche camaraderie ! ■

14

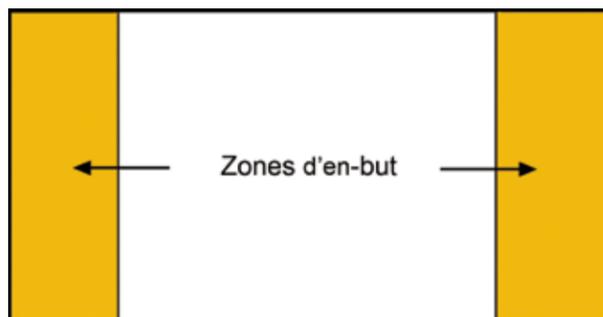


Haut B'gey Volant

Une nouvelle association sportive vient de naître à Saint-Martin : «Haut B'gey Volant» ! On y pratique l'ultimate Frisbee. Les entraînements se déroulent tous les lundis, de 19h30 à 21h30, sur le terrain de rugby de Port. L'adhésion au club est réservée aux adultes et adolescents, à partir de 15 ans.

Présentation du sport

L'ultimate Frisbee est né aux Etats-Unis dans les années 70. C'est un sport collectif qui se joue avec 2 équipes de 5 à 7 joueurs, selon les terrains. A chaque extrémité du terrain se situe une zone, qu'on appelle «zone d'en-but».



Lors de l'engagement, chaque équipe part de sa zone, l'objectif étant d'aller marquer dans la zone adverse. Si une équipe marque, elle fera l'engagement depuis la zone où elle a marqué.



Un point est marqué lorsque le disque est «catché» (attrapé) dans la zone adverse. Le joueur qui a le disque dans les mains ne peut pas courir avec, il a 10 secondes pour faire une passe à un partenaire démarqué, dans n'importe quelle direction, en s'aidant de son pied pivot. Si le frisbee tombe, l'équipe adverse le récupère.

Un sport différent !

Fair-Play

L'ultimate Frisbee prône le fair-play, à tel point qu'il est récompensé à part entière lors des championnats fédéraux.

Différents terrains

- **Indoor** : 5 contre 5 - 40 x 20 m - zone de 6 m
- **Out-door** : 7 contre 7 - 100 x 37 m - zone de 18 m
- **Beach** : 5 contre 5 - 75 x 25 m - zone de 15 m

Auto-arbitrage

Un sport qui se joue sans arbitre, ça change ! Les joueurs connaissent parfaitement les règles, ils évaluent eux-mêmes leurs fautes, les adversaires doivent trouver un terrain d'entente.

Mixité

Filles et garçons jouent ensemble sur le même terrain et peuvent évoluer dans le même championnat. Il existe maintenant de nombreuses catégories différentes.

15



L'objectif du club

Le mot de la Présidente

Joueuse depuis plus de quatre ans et engagée dans l'équipe de France Féminine qui se rendra aux championnats européens des nations en Hongrie (à Győr), du 29 juin au 6 juillet 2019, j'avais à cœur de lancer une dynamique d'ultimate Frisbee dans l'Ain. Nous sommes le 1er club du département ! Il existe en France plus de 113 clubs, rattachés à la fédération française (FFDF : Fédération Flying Disc France). Avec plus de 4800 licenciés, dont 27% de femmes, le nombre de licenciés a doublé en moins de 5 ans. La France est engagée sur des Championnats européens et mondiaux, dans toutes les catégories : jeunes, mixte, féminin, master, grand master...

L'objectif, jusqu'à juin 2019, est de lancer la dynamique du sport, de le faire connaître afin de pouvoir commencer une nouvelle année sur de bonnes bases. Puis, en septembre 2019, engager une équipe sur des championnats régionaux (déplacements dans toute la région Auvergne Rhône-Alpes). Alors n'attendez plus, venez découvrir l'ultimate frisbee !!

Leïla



Présidente du club :
Leïla BAGES-LIMOGES (06 28 16 93 96)
Secrétaire : Emerick BILLON
Contact : hautbgeyvolant@gmail.com
Lien Facebook : hautbgeyvolant

> Vie associative

Club de l'Amitié

Le Club de l'Amitié se retrouve toujours tous les mercredis après-midi, dans la salle des associations. Les joueurs de cartes se livrent à leur passion, quant aux joueuses de Scrabble, elles améliorent leur mémoire et leur orthographe de mercredi en mercredi.

16

Le club a eu la tristesse de perdre une de ses anciennes adhérentes Mme Micheline PREVITALI partie en maison de retraite près de Lyon, où elle s'est éteinte le 16 mars dernier. Nous avons été de tout cœur avec sa famille lors de ces tristes moments.

Nous avons reçu, lors de notre repas de fin d'année, plusieurs personnes du club de Condamine la Doye.



Le 13 février, nous leur avons rendu visite pour partager un excellent civet de sanglier. Même échange avec le club de Maillat qui nous a invités le 3 janvier à tirer les rois, et que nous avons reçu au mois d'avril. Ces échanges entre clubs nous permettent de mieux nous connaître et d'échanger en toute amitié.

Comme les autres années, nous finirons le mois de juin par un bon repas, après avoir dansé le 31 mars à Porcieu-Amblagnieu au gala d'accordéon et mangé de bonnes grenouilles à Brénod, le 27 avril.

Elle n'est pas belle la vie ?! ■



ADBV



Au vu de la forte quantité de débris ramassés l'année dernière lors de notre première matinée écologique à la Combe de Vau, l'Association de Défense du Bief de Vau a décidé de réitérer cette manifestation au printemps 2019. La zone n'avait pas pu être toute couverte en 2018 et de nouveaux déchets sont aussi apparus.

Le conseil municipal des enfants a souhaité lui aussi organiser un nettoyage du village, soucieux de contribuer à la sauvegarde et à la propreté de la planète. Nous avons donc groupé les deux opérations, le samedi 6 avril 2019. Le soleil, de retour après deux jours de neige, a vu la mobilisation de nombreuses personnes, même si c'est toujours insuffisant pour une commune de cette taille.



C'est donc sous le hangar communal que petits et grands se sont retrouvés, à 8h30, autour d'un petit-déjeuner de bienvenue offert par l'ADBV. Une trentaine d'enfants, accompagnés de leurs parents et instituteurs, se sont ensuite répartis dans le village pour collecter de nombreux déchets divers et variés, ménagers mais aussi industriels...

Les bénévoles de l'ADBV sont partis à la Combe de Vau, arpenter les chemins et les bois, pour traquer les déchets. Et malheureusement, cette année encore, la récolte a été importante : ce sont plusieurs centaines de kilos de débris qui ont été récupérés, puis triés, avant d'être évacués par les employés communaux.

Des objets très divers ont été retirés de cette zone naturelle : matelas, sommier, halogène, dessus de table, tuyau d'arrosage, moquette, boules de pétanque, nombreux sacs de vêtements, sans oublier les sempiternelles bouteilles et cannettes.

De nombreuses personnes prennent encore la nature pour une poubelle géante... Et pourtant, tout est mis à disposition pour que chacun puisse se débarrasser de ses déchets.

Nous avons profité de cette matinée pour repérer une cascade au niveau de l'autoroute. Elle sera prochainement mise en valeur et en accessibilité

17



pour permettre aux promeneurs de l'admirer, en faisant un petit détour. En espérant que chacun prenne soin de ce coin de nature sauvage...

En fin de matinée, tous les protagonistes se sont retrouvés au point de départ pour un apéritif bien mérité, offert par la commune de Saint-Martin, en présence de Monsieur le Maire qui a suivi avec attention cette demi-journée.

Un grand merci à toutes les personnes qui se sont mobilisées, mais aussi à ceux qui nous ont accompagnés par la pensée, ne pouvant effectuer ce travail fastidieux ce jour-là.

En espérant toujours ne plus avoir besoin de journée comme celle-ci...

Pensons au futur !! ■



Théâtre

Nous voilà partis pour une nouvelle saison.

Cette année les quotas sont inversés par rapport à la saison 2018 : Séverine nous a quitté pour continuer sa vie en Touraine avec mari et enfant pour raisons professionnelles et Perrine est partie poursuivre ses études «à la ville». En contrepartie nous accueillons Thomas et Emerick, deux jeunes enseignants, le premier en histoire & géographie et le second en EPS. Voici donc la nouvelle photo de famille : acteurs, staff et bureau.

18



Pour cette nouvelle saison nous innovons en vous mettant à contribution : nous organisons un concours de dessin, peinture ou autre montage afin d'élire le meilleur visuel qui servira à notre communication durant toute la saison sur notre page Facebook, notre site Internet, nos affiches et programmes !

Contactez-nous sur contact@comedy-ain.fr pour avoir des infos complémentaires sur l'histoire à illustrer et proposez-nous vos œuvres. Le gagnant ou la gagnante sera membre d'honneur de la troupe, sera mentionné sur tous ces supports (sauf choix contraire) et recevra des entrées gratuites pour la tournée 2019 !

Soyez créatifs et imaginatifs. A vos crayons, pinceaux et autres tablettes...

Un petit indice pour les autres : nous interpréterons à partir de septembre prochain une comédie d'Anny Daprey intitulée «Quelle cloche !».

Et comme d'habitude, n'hésitez surtout pas à nous contacter si vous voulez vous joindre à l'aventure.



Toutes les dates de la tournée sur comedy-ain.fr/agenda



Abonnez-vous à notre page facebook pour suivre notre actualité...

Contact : contact@comedy-ain.fr
Tel : 04 74 75 66 39
www.comedy-ain.fr
facebook.com/ComedyAin



Comité des fêtes

Le comité des fêtes change le concept de sa fête d'été.

19

Elle se fera en deux temps :

Le vendredi 12 juillet 2019, les festivités commenceront par un bal animé par EXASONIC, sous le hangar de Chamoise, de 22h30 à 3h00 du matin. Prix de l'entrée : 5 €.

Une buvette et une petite restauration (saucisses, merguez, hot-dog et crêpes) seront accessibles à tout public. Un service de sécurité encadrera la manifestation.

Le samedi 13 juillet 2019, vers 22h30, aura lieu le feu d'artifice. A partir de 19h00, nous vous proposerons de vous restaurer, sous le hangar, de saucisses, merguez, frites, hot-dog et crêpes, et de vous désaltérer à la buvette.

La montée sur le site sera payante : 5 € seront demandés par voiture. Nous vous conseillons de nous rejoindre de bonne heure.

Nous comptons sur vous, venez nombreux !



Folklories / Interlacs

Cette année, la parade des Folklories aura lieu le jeudi 11 juillet 2019, à 18h30, sous le hangar de Saint-Martin. A l'heure où nous écrivons ces quelques lignes, le groupe qui se produira n'est pas encore connu. Celui-ci pourrait représenter «La Bretagne», «l'Argentine», «l'Egypte», «Le Kazakhstan», «La Lettonie» ou «La Roumanie». Nous ne manquerons pas de vous informer sur le site Internet de la commune, dès que nous aurons connaissance du pays qui viendra parader et égayer notre début de soirée !

Pour information, cette année, la journée des Interlacs n'aura pas lieu, elle est reconduite à juillet 2020.



Fromagerie de la Combe du Val



20

La fromagerie de la Combe du Val a reçu une médaille d'or méritée, pour la fabrication du comté.

Chaque année, à la fin du mois de février, se déroule le Concours Général Agricole, dans le cadre du salon de l'agriculture. C'est un tremplin pour le terroir, les produits laitiers, les vins, les produits oléicoles, les bières... pour une réelle reconnaissance.

Le jury de ce concours est composé, pour chaque type de produit, de professionnels de la filière.

En ce qui concerne le Comté, sont réunis, autour de 10 tables de 7 personnes chacune, des producteurs, des représentants des métiers de bouche, des négociants, des distributeurs, des consommateurs avertis, des affineurs et des journalistes culinaires. Ces 70 membres du jury

doivent apprécier 5 meules de comté, préalablement sélectionnées par les affineurs dans leurs caves respectives. Ainsi, chaque table de jury doit noter 5 meules de Comté.

Les critères de notation tiennent compte de l'aspect extérieur de la meule, des caractéristiques sensorielles et de la qualité gustative. Chaque table de jury peut attribuer une médaille, ou aucune.

La meule de Comté fabriquée par **la fromagerie de la Combe du Val** en juin 2017 a été sélectionnée par **la fromagerie ARNAUD**, qui affine ses meules de Comté au Fort des Rousses.

Cette meule a remporté la médaille d'or au Concours Général Agricole 2019.

Cette médaille d'or est une reconnaissance pour l'affineur, une

source de motivation pour son personnel et permet d'avancer de nouveaux arguments pour valoriser ses produits. C'est une grande fierté pour la Fromagerie de la Combe du Val d'avoir un fromage primé, fruit d'un travail de qualité du fromager et son équipe, ainsi que celui des producteurs.

Le choix de produire un Comté de qualité est aujourd'hui récompensé et c'est un encouragement pour continuer dans cette même voie.

Tous les membres du conseil municipal et à travers eux, tous les habitants de Saint Martin du Fresne, adressent leurs plus vives félicitations à toute l'équipe de la fromagerie, aux sociétaires producteurs de lait, et bien sûr à l'affineur. ■

**Le dimanche
22 septembre 2019,
la Coopérative organise
sa traditionnelle journée
«Portes ouvertes».**

Au programme :

- Visite de l'atelier de fabrication et des caves,
- Repas «fondue», à midi

Nos joies nos peines

Naissances :

Garance BURDET

Décès :

Christina MARCOVECCHIO



P'TIT JOURNAL Printemps 2019

Nous remercions les auteurs des articles et des photos pour leur collaboration et leur disponibilité.

Directeur de la publication :

Dominique TURC

Responsables de la publication :

Brigitte HUMBERT, Florence VIGNON

Coordination :

Séverine PERRAUDEAU, Michel VELAS

Conception et réalisation :

Philippe CAMBET Graphiste

Imprimé par :

Imprimerie Comimpress

Nombre d'exemplaires : 550